



COMMUNIQUE

29 janvier 2009

Tempête : la FNCCR formulera ses propositions le 11 février

La tempête Klaus du 24 janvier a privé d'électricité quelque 1,7 million de foyers. L'absence d'électricité s'est aussi traduite par des interruptions de service pour l'eau ou la téléphonie. La FNCCR se prononce en faveur de l'enfouissement progressif des réseaux pour rattraper le retard français. Les élus du comité stratégique de la FNCCR se réuniront le 11 février prochain et rendront publiques leurs propositions de « l'après-tempête ».

La FNCCR favorable à un taux d'enfouissement à terme comparable à celui de l'Allemagne

La FNCCR n'a jamais préconisé l'enfouissement à 100% des réseaux de distribution. La FNCCR souhaite que la France passe progressivement, à horizon de 15 ou 20 ans, d'un taux de 35% à 75% de réseaux basse et moyenne tension enfouis. Ces pourcentages sont comparables à ceux de pays voisins comme l'Allemagne (60% pour la moyenne tension, 80% pour la basse tension), l'Angleterre (45% en MT et 81% en BT), la Belgique (85% en MT et 44% en BT), le Danemark (respectivement 59% et 65%) ou la Suisse (56 et 97%), pays de taille et de paysages très divers. Ils sont inférieurs à ceux des Pays-Bas (100% d'enfouissement).

La FNCCR fera des propositions chiffrées sur le coût des travaux d'enfouissement nécessaires, pour l'ensemble de la basse tension et la moyenne tension, un investissement à répartir sur 15 ou 20 ans. La FNCCR en évaluera la répercussion sur la facture des consommateurs.

La FNCCR mettra ce montant en regard des coûts de reconstruction du réseau après la tempête (mais aussi d'incidents climatiques moins violents mais récurrents), ainsi que des dégâts collatéraux (eau, téléphone, pertes matérielles pour les usagers, interruption de l'activité économique...).

La FNCCR partage les préoccupations des écologistes

La FNCCR partage les préoccupations émises par des associations ou des élus écologistes.

Elle souhaite rappeler que le développement des énergies renouvelables, y compris à l'échelle individuelle, ne se traduit pas par moins de réseau mais, bien au contraire, par un réseau renforcé. Ainsi, des panneaux photovoltaïques ou des éoliennes individuelles doivent être raccordés au réseau, ne serait-ce que pour bénéficier du tarif de rachat qui les rend viables économiquement, voire pour pouvoir fonctionner. Le raccordement au réseau offre une sécurité d'alimentation

lorsque les panneaux solaires ou les éoliennes ne fonctionnent pas (la nuit, absence de vents ou vents trop forts).

Il convient aussi de rappeler que ces outils de production d'énergie renouvelables sont susceptibles d'être détruits par des vents violents. L'enfouissement du réseau répond donc à des enjeux de sécurité et de bien-être, sans nuire au développement des énergies renouvelables.

Les préoccupations relatives à la moindre qualité de transmission de l'électricité transmise par voie souterraine ne sont plus d'actualité ; les techniques actuelles permettent d'obtenir un niveau de qualité similaire à celui observé sur les réseaux aériens.

Les ondes émises par les réseaux de distribution souterrains sont négligeables pour la santé.

La FNCCR et ses adhérents sont ouverts à toute rencontre avec les acteurs soucieux de l'impact des travaux d'enfouissement sur la faune et la flore pour examiner les meilleures solutions de protection.

Contact : Jean-Marc Proust (01 40 62 16 38 / 06 22 93 17 29)

*Créée en 1934, la **Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)** est une association regroupant près de 500 collectivités territoriales et établissements publics de coopération, spécialisées dans les services publics d'électricité, de gaz, d'eau et d'assainissement, que ces services soient délégués (en concession) ou gérés directement (en régie).*

Les collectivités locales sont propriétaires des réseaux de distribution d'électricité basse et moyenne tension.

www.fnccr.fr / www.claienergy.fr / www.energie2007.fr / www.servicedeau.fr /